

le dimanche 07 mars 2021

Bulletin d'inscription

Concurrent :

Nom : Prénom : Club :
 Adresse : Email :
 Code Postal : Ville : Tél :

Véhicule :

Marque : Modèle : Année :
 Immat : Assurance :

Inscription :

Qté :

Tarifs TTC :

- | | | | | |
|--------------------------|--|-------|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> | 1 Alpine - modèle 2018 à 2021, 1 conducteur (RC comprise) :
5 sessions de 20 minutes | | x | 185 € |
| <input type="checkbox"/> | 1 Alpine - modèle 1955 à 1995, 1 conducteur (RC comprise) :
4 sessions de 15 minutes | | x | 125 € |
| <input type="checkbox"/> | Conducteur supplémentaire | | x | 15 € |
| <input type="checkbox"/> | Expo Alpiniste (parking dédié avec accès à toutes les infrastructures) | | x | gratuit |
| | Voitures Sportives d'Exception | | x | gratuit |
| | Renault Sport | | x | gratuit |
| <input type="checkbox"/> | Rallye Touristique (départ du Circuit à 9h30) | | x | gratuit |
| <input type="checkbox"/> | Repas (sur le site du circuit) | | x | 20 € |

TOTAL = €

Merci d'adresser le présent bulletin signé et accompagné d'un chèque à l'ordre de
 « Littoral Automobile Distribution - Alpine »
 à Centre Alpine La Rochelle, 161 avenue Jean-Paul Sartre, 17000 La Rochelle
 AVANT LE 25 FEVRIER 2021

Toute annulation ne pourra être prise en compte à partir du 25 février 2021.
 Les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

De par mon inscription, je certifie l'exactitude des informations inscrites et je reconnais
 avoir pris connaissance du règlement et de l'accepter sans réserve

Signature précédée de la mention
 « lu et approuvé »

1er RASSEMBLEMENT ALPINE AU CIRCUIT VAL DE VIENNE

le dimanche 07 mars 2021



Conditions d'inscription

Article 1 :

Les sessions de roulage sont ouvertes à tous les véhicules de la marque Alpine quelque soit leur date de mise en circulation. La manifestation est ouverte au public sur inscription. L'espace exposants est réservé aux véhicules des marques Alpine, Renault Sport et toute autre marque de véhicules d'exception .

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé non conforme aux dispositions du contrôle technique et à la réglementation en vigueur.

Article 2 :

Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription et accepté le présent règlement pourront prendre part à la manifestation.

Chaque conducteur se présentera le jour de la manifestation à partir de 8h30 pour présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

Article 3 :

Le nombre de personnes à bord du véhicule, pilote inclus, est limitée à deux. Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas admis à bord des véhicules sur le circuit.

Seule(s) la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) sur le bulletin d'inscription est (sont) autorisé(s) à conduire le véhicule sur la piste.

Pour prendre la piste, le pilote et son passager doivent porter un casque, avoir bouclé leur ceinture de sécurité ou harnais, être muni d'un crochet de remorquage et du sticker d'accès à la piste.

Article 4 :

La participation aux différents briefings est obligatoire. Chaque conducteur s'engage à se conformer aux instructions du directeur de la piste et à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.

Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate, sans remboursement. En cas de fuite importante (huile, eau, carburant), le conducteur doit s'arrêter immédiatement et attendre l'arrivée du véhicule de dépannage du circuit.

Lors de la parade organisée de 12h00 à 12h30, les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité.

Article 5 :

Le Centre Alpine La Rochelle et l'AGC86 déclinent toute responsabilité concernant les dommages causés à la piste et aux installations du circuit.

L'auteur des dégradations éventuelles porte seule responsabilité de ses actes, et la signature du présent règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.

Les frais de réparation seront facturés à l'auteur des faits par SAS Les 2 Arbres selon les tarifs en vigueur.

Le Centre Alpine La Rochelle et l'AGC86 déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les stands, dans les véhicules, et d'une manière générale dans l'enceinte du circuit durant toute la durée de la manifestation.

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »



ALPINE
La Rochelle